

Syndicat de quartier de CAP de BOS - PESSAC
Maison de quartier – 39 avenue des Provinces 33600 Pessac

Personne Physique

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

se déroulant le samedi 29 mai 2021 à Pessac

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le

à Département :

Ville :

Adresse:

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur:

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) (*)
(*) la vente de denrées alimentaires est interdite.
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à

, le

Signature

Ci - joint règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de m.

Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation>

Rédaction : <http://www.benevolat.org>

NB : Vous pouvez envoyer votre inscription (Fiche d'inscription, copie de la carte d'identité et règlement par chèque à l'ordre du Syndicat de quartier de Cap de Bos) à :

Syndicat de quartier de Cap de Bos
Maison de Quartier de Cap de Bos
Espace Pierre Hugues
39 Avenue des Provinces
33600 Pessac

TEL : 06 89 65 80 74

Syndicat de quartier de CAP de BOS - PESSAC
Maison de quartier – 39 avenue des Provinces 33600 Pessac

Personne morale

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

se déroulant le samedi 29 mai 2021 à Pessac

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Code Postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule:

Déclare sur l'honneur:

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

Fait à , le Signature

Ci - joint règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de m.

Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation>

Rédaction : <http://www.benevolat.org>

NB : Vous pouvez envoyer votre inscription (Fiche d'inscription, copie de la carte d'identité et règlement par chèque à l'ordre du Syndicat de quartier de Cap de Bos) à :

Syndicat de quartier de Cap de Bos
Maison de Quartier de Cap de Bos
Espace Pierre Hugues
39 avenue des Provinces
33600 Pessac Tel : 06 89 65 80 74